

# PROJET DE LOI PORTANT REFORME DES RETRAITES

## INTERVENTIONS DE MARISOL TOURAINE

---

LUNDI 13 SEPTEMBRE

1ERE SEANCE - RAPPEL AU REGLEMENT

**M. le président.** La parole est à Mme Marisol Touraine.

Mme Marisol Touraine. Je suis aussi étonnée de l'emportement de Mme Rosso-Debord que du refus du Gouvernement de s'expliquer après l'interrogation formulée par notre collègue Alain Vidalies. La situation est suffisamment surprenante pour que nous soyons en droit, alors que nous débattons de façon démocratique, d'avoir des éclaircissements sur le mode de fonctionnement de notre démocratie.

Mais je voudrais revenir sur les propos tenus par Mme Rosso-Debord parce qu'ils touchent au cœur du débat, à savoir les mensonges que le Gouvernement et sa majorité veulent faire passer pour des vérités aux Français. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.- Protestations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

Le débat parlementaire de la semaine dernière a été, de ce point de vue, très intéressant. Vous êtes arrivés dans l'hémicycle, mesdames et messieurs de la majorité, en répétant, après l'avoir fait à l'extérieur pendant des mois, que l'opposition n'avait pas de projet et que les socialistes, singulièrement, n'avaient rien à dire sur les retraites.

Le matin même de l'ouverture du débat, certains de vos ténors se relayaient sur les ondes pour expliquer qu'ils attendaient avec intérêt de savoir si les socialistes pouvaient faire des propositions sur les retraites. Il n'aura pas fallu vingt-quatre heures pour que le Gouvernement, d'abord, et les parlementaires de la majorité, ensuite, reconnaissent que l'opposition et les socialistes ont un projet alternatif.

Et il n'aura fallu que quelques heures de débat de plus pour que la mystification que vous avez essayé d'imposer et qui consistait à faire croire que la réforme ne s'imposait que pour des raisons démographiques vole en éclat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

C'est M. Woerth, lui-même, qui, dominé sans doute par l'emportement, la fatigue ou l'agacement, a reconnu que la question démographique était, au fond, secondaire et que la crise expliquait le projet du Gouvernement - et donc que vous imposiez aujourd'hui de nouvelles mesures démographiques aux Français.

Lors de l'examen des amendements sur le financement du projet, cette vérité qui a éclaté dans le débat imposera que vous expliquiez pourquoi, alors que c'est la crise qui

provoque l'essentiel du déficit immédiat, ce sont les Français modestes qui doivent payer.

Vous ne cessez de clamer sur tous les tons - Mme Rosso-Debord vient de le faire à nouveau - que votre réforme est juste - et, pour tenter de discréditer l'opposition - et les socialistes en particulier -vous expliquez que nous aurions en tête de revoir à la baisse les pensions des Français. La vérité, madame, c'est, qu'avec votre réforme, les pensions des Français vont baisser comme elles ont déjà baissé à la suite des réformes que vous avez engagées dans le passé.

Parce qu'on ne parle jamais aussi clairement et aussi simplement qu'avec des éléments chiffrés, je vais citer ceux de France Retraite publiés par *Les Échos*. Je pourrai vous indiquer la date de publication si vous le souhaitez.

La perte de pension pour un non-cadre gagnant 20 000 euros bruts par an et faisant partie des premières générations à subir votre réforme des retraites sera relativement faible - 111 euros sur une année -, mais cette perte n'est pas négligeable sur un montant global de retraite de l'ordre d'un peu moins de mille euros par mois. Qui plus est, alors que vous n'arrêtez pas de dire que votre réforme est juste parce progressive, lorsqu'elle sera arrivée à son terme, la perte de pension d'un non-cadre gagnant toujours 20 000 euros bruts par an ne sera plus de 111 euros mais pratiquement de 900 euros sur l'année. A cause de votre réforme, ce non-cadre va voir son pouvoir d'achat amputé d'environ 10 %.

C'est cela que vous voulez masquer aux Français en essayant de leur faire croire que les socialistes, qui, eux, sont attachés à la défense du pouvoir d'achat et des droits des salariés modestes, veulent revoir les retraites à la baisse.

Mais il n'y a pas que les salariés modestes qui vont « trinquer » avec votre réforme.

Toujours selon la même source, la perte de pension pour un cadre gagnant, ce qui n'est pas négligeable, 60 000 euros bruts par an et faisant partie de la génération de 1956 qui devra attendre soixante-deux ans pour partir à la retraite, sera entre 1 500 et 2 000 euros par an. D'une part, les montants sont loin d'être négligeables, d'autre part, on constate que, proportionnellement, plus vous vous élevez dans l'échelle des revenus, et moins vous perdrez avec la réforme du Gouvernement.

C'est cette vérité qui a éclaté dans le débat parlementaire et que vous voulez à tout prix occulter. C'est cette vérité que vous refusez d'admettre mais que les Français, eux, ont parfaitement comprise. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

\*\*\*\*\*

## DISCUSSION DES ARTICLES

### *Article 24*

**M. le président.** La parole est à Mme Marisol Touraine.

Mme Marisol Touraine. Voici donc cet objectif d'équité entre la fonction publique et les régimes du secteur privé ou assimilés. Mais votre conception de l'équité est assez particulière. D'une part, elle s'exerce au détriment des plus petites pensions, et, d'autre part, elle consiste à aligner vers le bas les systèmes de minima garantis.

Nous sommes tout à fait disposés à débattre de la convergence des systèmes. Encore faut-il qu'elle ne se fasse pas systématiquement au détriment de ceux qui, sans être particulièrement avantagés, ont un tout petit peu plus que les autres. Si vous voulez véritablement aboutir à une convergence, pourquoi ne pas proposer de nouvelles règles pour calculer les pensions minimales applicables aux salariés du secteur privé ?

Lorsqu'une personne a accompli une carrière complète dans la fonction publique - qu'elle soit d'État, hospitalière ou territoriale -, elle touche une retraite qui, par définition, est assez nettement supérieure au minimum garanti. Ce fonctionnaire ne perdra donc rien, il n'est pas concerné. Des données extrêmement intéressantes, figurant dans le rapport que nous avons étudié en commission, nous apprennent que ceux qui seront touchés sont les fonctionnaires ayant, en moyenne, 11 années de cotisation de moins que les autres et que ce qui est nécessaire pour valider une pension complète. En d'autres termes, ce sont des personnes qui ont eu des parcours chaotiques, hachés, ou qui sont entrées plus tard que les autres dans la fonction publique, notamment dans la fonction publique territoriale, car le minimum garanti concerne 40 % des agents de la fonction publique territoriale.

En imposant un nouveau mode de calcul de ce minimum garanti, qui impose une carrière complète pour que le versement ne soit pas affecté d'une décote, vous assumez pleinement de diminuer la pension des fonctionnaires dont la carrière n'est pas complète, qui ont eu des parcours chaotiques ou qui sont entrés plus tardivement dans la fonction publique, notamment les polypensionnés. On retrouve bien ici la logique de votre raisonnement. De la même manière que, en relevant l'âge auquel on peut bénéficier d'une retraite sans décote de 65 à 67 ans, vous ciblez exclusivement, mais très brutalement, ceux qui ont eu des parcours hachés et chaotiques dans le secteur privé, avec ces dispositions, vous vous en prenez très directement aux fonctionnaires, notamment aux agents de catégorie C de la fonction publique territoriale, qui ont eu des carrières incomplètes. C'est la raison pour laquelle nous considérons que la convergence des régimes ne peut pas se faire au détriment des plus modestes. Si vous voulez absolument qu'il y ait convergence, faites en sorte que le système soit redressé vers le haut. Le plus choquant, c'est que, avec ce dispositif, vous assumez clairement, nettement, de dévaluer les retraites qui seront versées aux fonctionnaires n'ayant pas une carrière complète.

\*\*\*\*\*

## RAPPEL AU REGLEMENT

**M. le président.** La parole est à Mme Marisol Touraine.

**Mme Marisol Touraine.** Monsieur le ministre, plusieurs collègues socialistes se sont exprimés, et je l'ai moi-même fait. Nous vous demandons des explications sur la manière dont le Gouvernement a tenté de procéder à des écoutes à l'égard d'un grand quotidien et y a peut-être réussi. Cet élément est suffisamment perturbant au moment où nous parlons d'un sujet important pour que nous puissions obtenir des réponses de votre part, non pas à titre personnel mais en tant que représentant du Gouvernement. Je vous demande donc très simplement de bien vouloir apporter des éléments d'explication, de répondre aux questions et interrogations formulées par mes collègues il y a un instant. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

(...)

**M. le président.** La parole est à Mme Marisol Touraine.

**Mme Marisol Touraine.** J'ai demandé au ministre de bien vouloir nous donner un certain nombre d'explications. Je m'attendais, je l'avoue, à ce qu'il se lève pour le faire. C'est la raison pour laquelle, tout à l'heure, je n'étais pas allée plus loin dans mon propos.

Je dois dire que le discours de Mme Rosso-Debord est absolument incompréhensible. S'il faut considérer que tout ce qui se passe en dehors de cet hémicycle doit rester à l'extérieur et que nous ne pouvons pas avoir d'autres débats, ici, que des débats prétendument techniques, si la politique vous fait tellement peur, madame, il faut exercer d'autres activités !

Que voient aujourd'hui les Français ? Ils voient la une d'un journal et ils se demandent comment le Gouvernement gère ses crises. Moi, j'aurais souhaité, je vous le dis très sincèrement, que le ministre nous apporte des explications claires, précises et sereines en début de séance et que nous puissions continuer les débats sur la réforme des retraites.

Je le dis donc très simplement : si le ministre ne souhaite pas apporter des éléments de réponse aux questions qui ont été posées, je me vois contrainte de demander une suspension de séance de quinze minutes au nom de mon groupe.

(...)

**M. le président.** La parole est à Mme Marisol Touraine.

**Mme Marisol Touraine.** Avant de poursuivre notre débat, je prends acte de la situation dans laquelle nous nous trouvons.

J'ai été extrêmement étonnée, monsieur le ministre, des propos que vous avez tenus avant la suspension de séance. Je les mettrai au compte d'un agacement ou d'un emportement de votre part, dû à la situation difficile dans laquelle se trouve actuellement le Gouvernement. *(Exclamations sur les bancs du groupe UMP.)* Lorsque

vous avez renoué avec le discours que vous teniez il y a quelques jours - que vous aviez abandonné entre-temps -, à savoir que les socialistes, n'ayant rien à dire (« *Eh oui !* » *sur les bancs du groupe UMP*), recherchaient des échappatoires pour éviter le débat de fond. Cela fait plusieurs jours que nous débattons dans cet hémicycle, que nous développons nos arguments, que nous dénonçons ce que vous essayez de faire passer auprès des Français comme une réforme juste et financée, alors que, jour après jour, les éléments s'accumulent qui démontrent la profonde injustice de cette réforme en ce qu'elle porte gravement atteinte aux catégories les plus modestes de notre pays.

Votre silence signifie que vous revenez à ces arguments et montre que vous êtes très gêné par le fait que, jour après jour, les Français découvrent la réalité de votre réforme.

\*\*\*\*\*

## DISCUSSION DES ARTICLES

### *Après l'article 24*

**M. le président.** La parole est à Mme Marisol Touraine.

**Mme Marisol Touraine.** Cette stigmatisation des fonctionnaires, monsieur le député, est insupportable. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*) Bien au-delà des personnes qui ont manifesté l'autre jour dans la rue, les Français n'ont pas envie qu'on les oppose les uns aux autres. Aujourd'hui, le Gouvernement, par la bouche de M. Tron, explique qu'après mûre réflexion, il ne serait pas opportun de modifier le mode de calcul de la retraite des fonctionnaires. Il y a quelques mois, le discours était tout autre : dans les premières propositions qui ont surgi dans la presse, lorsque vous en étiez encore au banc d'essai, nous avons vu apparaître, énoncée par certains membres du Gouvernement et responsables de la majorité, l'idée que les fonctionnaires étaient trop bien traités, que le calcul de leur retraite sur les six derniers mois était insupportable. Le Gouvernement s'est entre-temps aperçu que, s'il lui fallait intégrer les primes versées aux fonctionnaires, qui n'entrent pas aujourd'hui en ligne de compte dans le calcul des pensions, l'ardoise serait extrêmement élevée.

Je reconnais à M. Paternotte un certain courage, car ce qu'il dit aujourd'hui, c'est ce que toute la majorité disait il y a quelques mois !

C'est toute la majorité qui expliquait qu'il fallait casser du sucre sur le dos des fonctionnaires, qu'en les mettant à la diète, en réduisant leurs retraites, on rétablirait les comptes de notre pays ! C'était évidemment faux, et le Gouvernement a été contraint de reculer. Il doit à présent le reconnaître, et reconnaître qu'à force de chercher à monter les Français les uns contre les autres, à faire des fonctionnaires les boucs émissaires de sa politique, il s'engage dans une impasse ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

\*\*\*\*\*

**M. le président.** Je suis saisi d'un amendement n° 702.

La parole est à Mme Marisol Touraine.

**Mme Marisol Touraine.** Je reviendrai brièvement sur le revenu de solidarité active. Votre observation, madame Rosso-Debord, est étonnante. Si nous nous sommes abstenus sur le revenu de solidarité active c'est précisément parce que nous dénonçons à ce moment-là des insuffisances qui apparaissent aujourd'hui au plein jour. Nous n'avons pas voté le RSA parce qu'il nous apparaissait discriminatoire pour les jeunes et parce que, selon nous, il n'incitait pas à la reprise d'un emploi. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

Nous n'avons pas voté le revenu de solidarité active - mais nous n'avons pas voté contre non plus - parce que nous avons considéré qu'il placerait certains salariés en situation de fragilité. M. le ministre nous a répondu, dans le cadre d'un débat extrêmement intéressant d'ailleurs, et il est très clair que si une personne travaille, mais n'a pas de revenus suffisants, elle n'a néanmoins pas intérêt à obtenir un complément avec le RSA. Elle a plutôt intérêt à lâcher son emploi et à s'inscrire à Pôle emploi pour bénéficier des droits qui lui seront accordés par le biais de l'assurance chômage. Celle-ci permet en effet d'ouvrir des droits qui trouveront ensuite un prolongement au moment de la retraite, ce qui n'est pas le cas du RSA. Vous voyez donc bien que tout votre argument sur l'incitation à travailler tombe ! C'est en contradiction flagrante avec tous les discours que vous tenez, madame Rosso-Debord, sur la reconnaissance du travail, des gens qui préfèrent prendre une activité, si petite soit-elle, plutôt que de bénéficier d'allocations chômage.

Contrairement à tous les engagements que vous avez pris, ces gens vous ne les reconnaissez pas !

Quant à l'amendement n° 702, il concerne les étudiants. La question qui se pose est celle de savoir comment on peut offrir des dispositifs permettant aux futurs salariés de cotiser pour valider des trimestres. Nous savons qu'un certain nombre d'entre eux ne pourra travailler que relativement tard. S'ils entrent dans la vie active à vingt-deux ou vingt-trois ans, voire au-delà, alors qu'ils ont fait des études, la durée de cotisation qui est requise les amène à aller assez loin dans leur vie professionnelle.

Il est donc normal de s'interroger sur la manière dont on peut proposer à ces jeunes étudiants de valider des trimestres. La solution qui a été retenue en 2003 s'est révélée très coûteuse pour les salariés concernés, et peu incitative. C'est la raison pour laquelle nous proposons un dispositif différent.

Nous proposons que la possibilité soit donnée au jeune salarié, lorsqu'il entre dans la vie active après avoir fait des études, de surcotiser, sur une base volontaire, pendant une période qui peut être de dix ou quinze ans. Cette surcotisation est étalée dans le temps afin qu'elle ne pèse pas excessivement sur le pouvoir d'achat de ce nouveau salarié, et elle lui permettrait de valider jusqu'à trois années d'études par le biais de ses cotisations.

C'est donc un système qui est moins coûteux pour lui que de racheter les années d'études vingt ou trente ans après, et c'est un système qui garantit à nos régimes de

retraite de bénéficiaire de cotisations supplémentaires. Il ne s'agit en aucun cas de « donner » des trimestres d'études sans cotisation comme s'ils avaient été travaillés, mais de permettre que ces cotisations soient versées dans les conditions les plus favorables pour les jeunes salariés. Nous faisons cette proposition par le biais d'un rapport pour des raisons évidentes, mais elle mérite d'être étudiée.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Denis Jacquat**, rapporteur. J'ai répondu précédemment sur ce problème de surcotisation. Tout dépend en fait d'une part de la volonté, et d'autre part des capacités financières des personnes intéressées. La commission a donc donné un avis défavorable.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Éric Woerth**, ministre du travail. Aujourd'hui, un étudiant peut racheter des trimestres de cotisation, bien que ce soit souvent un peu compliqué, qu'ils n'y pensent pas, et que ce soit toujours très cher. C'est une possibilité ouverte depuis la réforme de 2003, qui n'est pas beaucoup utilisée parce qu'ils utilisent leurs moyens à d'autres fins, que chacun peut imaginer. Mais pour ceux qui ont des moyens, et ceux qui sont les plus prévoyants, la possibilité existe.

Une deuxième possibilité de surcotiser est ouverte, lorsque l'on travaille à temps partiel. Il faut que l'employeur soit d'accord, parce que lui aussi va surcotiser. Ainsi une personne à mi-temps pourra cotiser à temps plein, par exemple.

Nous ne remettons pas du tout en cause ces possibilités ouvertes aux salariés.

**M. le président.** La parole est à Mme Marisol Touraine.

**Mme Marisol Touraine**. Monsieur le ministre, vous reconnaissez vous-même que le rachat des trimestres d'études ne fonctionne pas, parce que le coût en est prohibitif. L'idée est donc, sur la base du volontariat - je le précise au rapporteur -, d'aller vers un dispositif de cotisations pour les années étudiées à l'occasion de l'entrée dans la vie active.

En ce qui concerne le travail à temps partiel, nous sommes sur un débat différent, d'ailleurs pas inintéressant, mais qui concerne plutôt la désincitation à ce type de travail, et n'a pas grand-chose à voir avec la prise en compte des années d'études.

*(L'amendement n° 702 n'est pas adopté.)*

\*\*\*\*\*

**M. le président.** La parole est à Mme Marisol Touraine pour défendre l'amendement n° 430.

**Mme Marisol Touraine.** Je défends également notre amendement n° 432 qui va dans le même sens.

Lorsque nous avons évoqué en commission la question des polypensionnés, M. le ministre a répondu qu'il fallait mener une étude plus approfondie, car il n'était pas certain que toutes les personnes concernées soient gagnantes suite aux modifications qui pourraient être apportées : dans la mesure où les règles sont relativement complexes, certains pourraient gagner à la proratisation de leur retraite sur les vingt-cinq meilleures années de travail, mais d'autres non.

En commission, nous avons suggéré que l'on fasse le calcul sur les deux cas de figure de sorte qu'au moment de liquider sa retraite, le salarié puisse opter pour la solution qui lui est la plus favorable. Nous avons eu droit à quelques sourires moqueurs (« Oh ! » *sur les bancs du groupe UMP.*) qui signifiaient que proposer des solutions permettant au salarié de faire le choix le plus favorable entravait la voie d'une réforme.

Pourtant, un tel dispositif existe dans d'autres domaines. Ainsi que nous l'avons vu plus tôt, on effectue actuellement deux calculs pour le minimum garanti et on propose au fonctionnaire la solution la plus avantageuse pour lui. Notre droit social met donc déjà en œuvre cette idée que, dans des situations complexes, lorsqu'on ne peut pas appliquer des règles qui garantissent à tous les mêmes droits de façon homogène, il faut proposer un choix. On ne voit pas pourquoi cela ne s'appliquerait pas aux polypensionnés.

Nous maintenons donc et nos amendements pour obtenir un rapport - puisque nous n'avons pas d'autre choix - sur les polypensionnés et, au-delà, la proposition d'offrir aux salariés le choix de la solution la plus avantageuse au terme de deux calculs en fonction des règles applicables.

**M. le président.** La parole est à M. Denis Jacquat, rapporteur, pour défendre l'amendement n° 228 et donner l'avis de la commission sur l'ensemble de ces amendements

**M. Denis Jacquat,** *rapporteur.* Comme on l'a rappelé, nous avons déjà eu une longue discussion sur les polypensionnés. Le Gouvernement a promis un rapport détaillé sur ce point. Tous ces amendements sont donc satisfaits et pour ma part, je retire l'amendement n° 228.

*(L'amendement n° 228 est retiré.)*

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement sur ces amendements ?

**M. Éric Woerth,** *ministre du travail.* Ces amendements sont satisfaits puisque j'ai proposé un rapport sur les polypensionnés en raison de la complexité de la situation, comme l'a rappelé Mme Touraine.



Vous proposez qu'on laisse le choix du meilleur système. Il est assez compliqué d'annoncer qu'il y a un choix possible au terme de deux calculs. Par ailleurs, je vous fais observer que les régimes de retraite sont en déficit. Ce que nous voulons, c'est les ramener à l'équilibre. Il faut le faire de façon harmonieuse, mais aussi cohérente. C'est ce que le Gouvernement essaye de faire en prenant des mesures qui soient à la fois justes et efficaces, pour revenir à l'équilibre.

**M. le président.** La parole est à Mme Marisol Touraine.

**Mme Marisol Touraine.** Je remercie le ministre de sa réponse qui a le mérite d'être claire : l'objectif n'est pas de mettre en place un système juste, mais de faire des économies sur le dos des salariés (*Protestations sur les bancs du groupe UMP.*) les moins favorisés dans notre système. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

*(Les amendements n<sup>os</sup> 430 et 432, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.)*

\*\*\*\*\*

#### RAPPEL AU REGLEMENT

**M. le président.** La parole est à Mme Marisol Touraine, pour un rappel au règlement.

**Mme Marisol Touraine.** Monsieur le président, pour mieux comprendre comment est susceptible de s'organiser la suite de nos débats, je souhaite que vous puissiez nous donner la répartition des temps de parole restants à cet instant et, en particulier, le temps dont dispose encore le groupe SRC.

**M. le président.** Madame Touraine, il se trouve que je me suis posé la même question pendant la suspension de séance, je suis donc en mesure de vous répondre.

Le temps de parole restant pour la discussion de ce texte est de neuf heures trente-sept minutes pour le groupe UMP, sept heures neuf minutes pour le groupe SRC, une heure quarante-huit minutes pour le groupe GDR, quatre heures huit minutes pour le groupe Nouveau Centre et quatre minutes pour les députés non inscrits, soit un total de vingt-deux heures quarante-neuf.

La parole est à Mme Marisol Touraine.

**Mme Marisol Touraine.** Monsieur le président, il reste donc à l'opposition près de neuf heures de temps de parole, qui me semblent pouvoir se répartir entre la séance de cette nuit, les deux séances prévues demain et, le cas échéant, la séance de mercredi matin.

Compte tenu des règles du temps programmé, même si nous ne siégeons pas excessivement tard ce soir, le temps de parole de l'opposition devrait être épuisé dans la soirée de demain.

Or on nous dit que certains souhaitent que le débat se termine au plus vite et qu'il ne serait pas nécessaire de siéger plus longtemps.

**Mme Marisol Touraine.** J'entends répéter que, les mesures que le Gouvernement juge essentielles ayant été adoptées, « la messe serait dite », et certains seraient tentés de vouloir terminer cette discussion dans la nuit.

Monsieur le président, de nombreuses rumeurs et beaucoup d'incertitudes entourent l'organisation de nos débats. Pouvez-vous nous indiquer quelles sont les intentions de la présidence en la matière ?

Dans un souci de transparence à l'égard des Français, il ne nous paraît ni sérieux ni souhaitable que notre débat se prolonge trop loin dans la nuit, car ce n'est pas la meilleure façon d'instaurer au sein de cette enceinte un dialogue démocratique, serein et transparent.

**M. le président.** Madame Touraine, je vous remercie pour votre question. Pour ma part, je n'aurai pas l'honneur de présider les débats ce soir ; je crois que M. Accoyer occupera lui-même le siège de la présidence.

Je veux bien interroger le Gouvernement pour savoir s'il existe un échancier.

**M. Éric Woerth, ministre du travail.** Monsieur le président, le Gouvernement n'organise pas les travaux de l'Assemblée. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*) En revanche, il est à sa disposition pour aller au plus loin dans la nuit.

Cela dit, une discussion entre nous devrait permettre que nos débats se déroulent dans les meilleures conditions - nous partageons sur ce point l'avis du groupe socialiste. En tout cas, c'est aux parlementaires qu'il revient de s'exprimer sur le sujet.

**M. le président.** Monsieur le ministre, je vous remercie.

Dans ces conditions, je vais suspendre la séance pour prendre contact avec M. Accoyer. (*Vives protestations sur les bancs du groupe UMP.*)

À partir du moment où le groupe principal de l'opposition annonce qu'il ne veut pas siéger durant toute la nuit, j'estime que je dois interroger le président Accoyer. Le doute doit être levé. (*Mêmes mouvements.*)

(...)

**M. le président.** La parole est à Mme Marisol Touraine.

**Mme Marisol Touraine.** Avant la suspension, j'ai demandé des éclaircissements, au nom de mon groupe, sur la manière dont la présidence entendait conduire nos travaux, notamment ce soir. Nous souhaitons, en effet, pouvoir poursuivre ce débat important dans des conditions de sérieux et de transparence que ne permettrait pas sa poursuite jusqu'à des heures indues. Nous avons profité de la suspension pour évoquer un certain nombre de points à ce sujet mais je souhaiterais, monsieur le président, que vous puissiez nous apporter des éclaircissements.

**M. le président.** La conférence des présidents a fixé à mercredi, quinze heures, le vote solennel par scrutin public de l'Assemblée sur ce texte. La présidence prendra donc ses

responsabilités pour veiller à ce que cet objectif soit respecté, tout en laissant à l'opposition, à la majorité, au Gouvernement et au rapporteur le temps qui leur est imparti par le règlement.

(...)

**Mme Marisol Touraine**. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président**. La parole est à Mme Marisol Touraine.

**Mme Marisol Touraine**. Dans le prolongement de l'intervention de notre collègue Yves Cochet, je fais remarquer que la date et l'heure du vote de ce texte sont relativement loin dans le temps puisqu'ils sont dans deux jours. Si j'entends, à défaut de comprendre, que vous voulez vous y tenir, pour pourriez décider de faire le point demain à vingt et une heures ou à minuit, quitte à nous imposer une nuit blanche à ce moment-là. Pourquoi anticiper sur des débats qui n'ont pas encore eu lieu ?

Par ailleurs, sur la « feuille verte » indiquant le programme de travail de notre assemblée, le vote du texte est prévu « éventuellement » à quinze heures le mercredi. Rien n'empêche qu'il ait lieu à seize heures, voire à quatorze heures, même si ce n'est pas une tradition de notre assemblée. Par conséquent, faire une fixation sur une heure précise de mercredi, pour contraindre plus encore qu'il ne l'est le temps de parole des parlementaires, est préoccupant. Honnêtement, tout ce que nous voulons, c'est que ce débat, dont vous dites vous-mêmes qu'il est majeur, puisse se dérouler de manière transparente et sérieuse. Nos concitoyens sont également attentifs à cet aspect.

**M. le président**. Aux termes de l'article 65-1, madame Touraine, le scrutin public peut être décidé en Conférence des présidents, ce qui a été le cas, laquelle Conférence, sous réserve des dispositions de l'article 48 de la Constitution, en fixe la date.

**M. le président**. Nous revenons à la discussion des articles.

\*\*\*\*\*

LUNDI 13 SEPTEMBRE

2EME SEANCE - DISCUSSION DES ARTICLES

### **Article 21**

**M. le président.** Plusieurs orateurs sont inscrits sur cet article.

La parole est à Mme Marisol Touraine.

**Mme Marisol Touraine.** Cet article prévoit ce que vous appelez la « convergence » des taux de cotisation entre les salariés du privé et les fonctionnaires. Cette histoire de taux de cotisation des fonctionnaires n'a d'ailleurs pas grand sens : l'organisation des retraites, vous le savez bien, est entièrement différente puisque les retraites des fonctionnaires dépendent de la contribution de l'État.

Vous ne tenez aucun compte de l'argument du pouvoir d'achat : celui-ci serait pourtant mis en cause par la hausse brutale des cotisations que vous envisagez. Il y a quelques instants, nous avons proposé une augmentation beaucoup plus modérée - 0,1 % contre 3,85 % dans votre cas - et étalée sur dix ans des cotisations des salariés du privé et des fonctionnaires, en n'excluant donc aucune catégorie par principe. Or vous, vous y êtes opposés en soulignant que cela vous semblait d'une très grande dangerosité pour le pouvoir d'achat des Français. Pourquoi cela devient-il maintenant une exigence ? Comment cette augmentation-ci pourrait-elle ne pas remettre en cause le pouvoir d'achat et la consommation de nos concitoyens, dans une période où notre pays a besoin de cette consommation ?

Dans notre proposition, nous avons décidé de n'engager la hausse des cotisations qu'à partir de 2012, précisément pour donner le temps à notre économie de repartir véritablement, alors que vous engagez le processus dès maintenant.

Sur le plan de l'équité, cela nous paraît très contestable ; sur le plan des principes, cela n'a pas beaucoup de sens. Vous prenez un certain nombre d'éléments du système de la fonction publique sans le rapporter à l'ensemble de l'organisation du régime des fonctionnaires ; à un moment où vous gelez les salaires des fonctionnaires, vous ne trouvez rien de mieux à faire que de diminuer leur pouvoir d'achat et leurs revenus. Cela nous paraît aussi injuste socialement et mauvais économiquement.

\*\*\*\*\*

## RAPPEL AU REGLEMENT

Mme Marisol Touraine. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** Je vous rappelle, madame Touraine, que vous êtes le premier orateur inscrit sur l'article 25.

Mme Marisol Touraine. Je veux répondre à M. le ministre, après les propos étonnants que nous venons d'entendre.

**M. le président.** Vous avez donc la parole.

Mme Marisol Touraine. Quel avantage y a-t-il, monsieur le ministre, à être exposé à des facteurs de pénibilité, à travailler de nuit ou à faire les trois huit ou les quatre huit ? Tout à l'heure, lorsque M. Gremetz a parlé des quatre huit, on a entendu des ricanements s'élever des bancs de la majorité. Pourtant, un tel système d'organisation du travail existe.

Quel avantage y a-t-il, monsieur le ministre, à être exposé à des produits chimiques, à des produits cancérigènes ou encore à porter des charges lourdes pendant des mois, des années, parfois tout au long de sa carrière professionnelle ?

Vraiment, nous ne comprenons pas la démarche du Gouvernement.

Pourquoi la retraite à soixante ans a-t-elle été instituée, monsieur Vercamer, sinon pour tenir compte de la pénibilité et donner un avantage à ceux qui ont travaillé dans des conditions difficiles ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Je vous encourage, ainsi que vos collègues de la majorité, à lire les écrits que M. Pierre Laroque a rédigés à la fin de sa vie, à la fin des années quatre-vingt, et dans lesquels il revient sur les conditions de la naissance de la sécurité sociale.

Il précise que, s'il a fallu fixer l'âge de départ à la retraite à soixante-cinq ans, qu'il considère comme un âge très tardif, c'est uniquement parce que la France sortait de la guerre dans un état très affaibli. Rendant compte de la loi de 1975 dont nous avons parlé, il estime heureux que des mécanismes dérogatoires aient été mis en place pour prendre en compte la pénibilité du travail et que certaines catégories de la population aient pu bénéficier d'un départ à la retraite à soixante ans. Pourtant M. Pierre Laroque n'avait rien d'un socialiste. C'est pourquoi nous ne parvenons pas à comprendre votre attitude.

En commission comme ici, M. le ministre a reconnu qu'il y avait deux manières de prendre en compte la pénibilité, fondées sur deux approches différentes des situations sociales difficiles : une approche individualisée et médicalisée, limitée au maximum pour des raisons financières, et une approche tendant à prendre en compte l'espérance de vie de certaines catégories de salariée, approche à laquelle vous avez renoncé. Cela est d'autant plus étonnant que vous présentez votre projet comme répondant à l'évolution de la démographie.

Si vous ne prenez pas en compte la pénibilité de certains métiers, vous devriez au moins prendre en considération la question de l'espérance de vie. Or vous prenez prétexte de l'allongement de celle-ci pour relever l'âge légal de départ à la retraite, sans tenir compte des différences existant en la matière. Il y a des dizaines, voire des centaines d'études sur le sujet, monsieur le ministre. Tout le monde sait qu'il existe dix ans d'écart entre l'espérance de vie en bonne santé d'un cadre et celle d'un ouvrier. C'est pourquoi nous prônons une modulation de la durée de cotisation des salariés.

Il s'agit d'une question de fond, qui aurait mérité un grand débat politique et social.

Reconnaissez que vous avez renié, pour des raisons financières et comptables, à la fois vos engagements de 2003 (*Vives protestations sur les bancs du groupe UMP*), ceux que vous aviez pris au cours de la négociation sociale qui a eu lieu entre 2005 et 2008 et l'engagement de M. Xavier Bertrand de présenter rapidement, après l'échec des négociations, une loi au Parlement pour prendre en compte la pénibilité dans le travail. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

Ce faisant, vous avez trahi les engagements de vos prédécesseurs, qui étaient pourtant du même bord que vous, et vous avez raté la grande occasion qui s'offrait à vous de faire avancer de manière significative le droit social dans notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC - Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)